



Secrétariat

Distr.  
GÉNÉRALE

ST/SG/AC.10/C.4/2004/8/Rev.1  
24 septembre 2004

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

COMITÉ D'EXPERTS DU TRANSPORT DES  
MARCHANDISES DANGEREUSES ET DU SYSTÈME  
GÉNÉRAL HARMONISÉ DE CLASSIFICATION  
ET D'ÉTIQUETAGE DES PRODUITS CHIMIQUES

Sous-Comité d'experts du système général harmonisé  
de classification et d'étiquetage des produits chimiques

Huitième session, 6-9 décembre 2004  
Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire

DÉVELOPPEMENT DU DOCUMENT-CADRE POUR L'APPLICATION DU SYSTÈME

Conseils de prudence

Communication de l'expert de l'Allemagne

**INTRODUCTION**

1. À sa quatrième session tenue en décembre 2002, le Sous-Comité avait décidé de créer un groupe de travail par correspondance pour les conseils de prudence (ST/SG/AC.10/C.4/8, par. 27). Celui-ci devrait formuler des conseils sur les précautions à prendre pour éviter les risques mentionnés dans les indications de danger du SGH et sur les mesures d'intervention en cas d'incidents éventuels.

**PARTICIPATION**

2. Des experts des pays et organisations suivants ont participé aux travaux du groupe de travail: Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, États-Unis d'Amérique, Italie, Japon, Pays-Bas, Programme international sur la sécurité chimique (OMS/OIT/PNUE) et Commission des communautés européennes.

3. Des représentants des organisations non gouvernementales suivantes ont pris part au débat sur les points de l'ordre du jour qui les intéressaient: Conseil européen de l'industrie chimique (CEFIC), Conseil consultatif des marchandises dangereuses (DGAC), Association internationale

de la savonnerie, de la détergence et des produits d'entretien (AISE), American Chemistry Council (ACC), Conseil international des associations chimiques (ICCA), Organisation internationale de normalisation (ISO), Soap and Detergent Association (SDA).

## **BASES UTILISÉES**

4. Parmi les systèmes dans lesquels sont formulés des conseils de prudence, on a retenu principalement le Guide du compilateur des fiches internationales de sécurité chimique (ICSC) du PISSC, les American National Standards (ANSI Z129.1) et le système d'étiquetage de l'UE (phrases S) comme principales sources pour les conseils de prudence, qui incluent la plupart de ceux utilisés dans d'autres systèmes.

## **TRAVAUX ANTÉRIEURS**

5. Le Sous-Comité a été informé à ses cinquième (UN/SCEGHS/5/INF.5) et sixième sessions (UN/SCEGHS/6/INF.2 et INF.9) du stade actuel des discussions au sein du groupe de travail. Il a pris note des progrès réalisés et des décisions provisoirement prises en ce qui concerne les axes de développement ultérieur du document-cadre proposé par le groupe (ST/SG/AC.10/C.4/10, par. 13, 14, 17 et annexe 3, et ST/SG/AC.10/C.4/12, par. 34 à 37 et annexe 3). En particulier, il a été décidé que le texte des conseils de prudence serait une version révisée des dispositions de l'actuelle annexe 3 du SGH.

6. Une version révisée complète de l'annexe 3 (ST/SG/AC.10/C.4/2004/8) a été présentée pour discussion à la septième session par l'expert de l'Allemagne. Le Sous-Comité a aussi pris note des travaux d'un Atelier d'experts OMS/IPCS organisé à Fribourg-en-Brisgau (23-25 juin 2004), réunion à laquelle il y avait eu des discussions sur le SGH entre experts de cinq régions de l'OMS ayant l'expérience de la prise en charge des intoxications et de la gestion des centres antipoison (UN/SCEGHS/7/INF.25). Cet atelier avait offert l'occasion d'examiner en détail les propositions de l'annexe 3. Après discussion de nouvelles observations présentées et dans l'attente de nouvelles orientations formulées par le représentant de l'OMS, le Sous-Comité a décidé d'attendre qu'une proposition amendée soit présentée à la prochaine session par le Président du groupe de travail par correspondance (ST/SG/AC.10/C.4/14, par. 43 à 45).

## **CHAMP DES TRAVAUX**

7. Les conseils de prudence ont été rattachés aux classes et catégories de danger du SGH. Le travail d'harmonisation des conseils de prudence existants s'est fait de manière à laisser une certaine latitude en ce qui concerne la formulation et la combinaison de mots utilisés par le fabricant ou l'utilisateur ou prescrits par les autorités compétentes.

8. L'ensemble standard de conseils de prudence présenté comme cadre dans la version révisée proposée de l'annexe 3 au document SGH devrait permettre une meilleure harmonisation des éléments d'information de danger entre les systèmes existants, une meilleure cohérence pour l'utilisation des conseils de prudence et une meilleure compréhension des formules utilisées sur les étiquettes.

9. Le document-cadre est considéré comme un document évolutif pouvant être ultérieurement modifié et amélioré. L'ensemble de formules proposé dans les tableaux est considéré comme

complet dans l'immédiat, mais d'autres variantes pourraient être introduites pour tenir compte des propriétés des produits et de leurs utilisations prévues ou prévisibles.

### **PROPOSITION**

Le Sous-Comité est invité à examiner les propositions suivantes:

- 1) Remplacement du texte actuel de l'annexe 3 du SGH par le texte révisé;
- 2) Modification des quatrième et cinquième phrases de la section 1.4.6.2 du SGH comme suit: «Les conseils de prudence ne sont pas intégralement harmonisés dans la version actuelle du SGH, mais l'annexe 3 du présent document fournit un cadre pour le choix des formules appropriées. Des travaux en vue de parvenir à une plus grande uniformisation dans ce domaine pourront être effectués à l'avenir lorsque les pays auront acquis l'expérience de l'utilisation du système.».

\* \* \*

**Annexe**

**Annexe 3**

**CONSEILS DE PRUDENCE ET PICTOGRAMMES DE MISE EN GARDE**

### A3.1 Introduction

La présente annexe offre un cadre pour l'utilisation de conseils de prudence conformes au système SGH, qui inclut des orientations sur le choix des formules appropriées pour chaque classe et catégorie de danger du SGH. Les conseils de prudence devraient apparaître sur des étiquettes conformes au SGH conjointement aux éléments d'information de danger harmonisés du SGH (pictogrammes, mots d'avertissement, indication du danger). Des informations supplémentaires, notamment concernant le mode d'emploi, peuvent aussi être données selon la décision du fabricant/distributeur ou de l'autorité compétente (voir chap. 1.2 et chap. 1.4, sect. 1.4.6.3).

Un **conseil de prudence** comprend un texte (et/ou un pictogramme) qui décrit les mesures à prendre pour réduire autant que possible ou prévenir les effets nuisibles résultant de l'exposition à un produit dangereux, ou du stockage ou de la manipulation incorrects d'un tel produit (par. 1.4.10.5.2 c)).

Les conseils de prudence existant dans les différents systèmes ont été repris dans la mesure du possible comme base pour la présente annexe. Les sources principales étaient le Guide du compilateur des fiches de données de sécurité internationales du PISSC, les American National Standards (ANSI Z129.1), les directives de l'UE en matière de classement et d'étiquetage, le North American Emergency Response Guidebook (ERG 2004), et l'U.S. Environmental Protection Agency Label Review Manual.

L'annexe traite de quatre types de conseils de prudence concernant la prévention, l'intervention en cas de fuite ou exposition accidentelles, le stockage et l'élimination. Dans la formulation des conseils, il a été établi des liens dans la mesure du possible avec chaque indication du danger et type de danger du SGH.

La présente annexe vise à favoriser une utilisation plus cohérente des conseils de prudence conformément aux tableaux joints. La liaison entre les conseils de prudence et les indications du danger du SGH permet de mieux comprendre les mesures de précaution à prendre. L'utilisation des tableaux tels qu'ils figurent dans l'annexe permet de faire ressortir les concepts et approches principaux dans le cadre des activités de formation et d'éducation.

Les orientations concernant l'utilisation des formules dans l'annexe visaient à favoriser l'emploi des formules minimales indispensables rattachant les conseils de prudence et les critères de classement et types de danger pertinents du SGH. Dans toute la mesure possible, les redondances ont été éliminées dans l'énoncé des formules pour simplifier le texte.

La présente annexe devrait être considérée comme un document évolutif et donc susceptible d'être amélioré et développé au cours du temps. Les concepts de base appliqués dans les tableaux et les principes fondamentaux évoqués ci-après devraient demeurer inchangés.

### A3.2 Champ d'application

L'information sur le danger est indispensable pour obtenir l'application de précautions appropriées chez les utilisateurs/consommateurs lors de la manipulation de substances et

mélanges dangereux. L'identification et la définition des dangers sont les premières étapes d'une démarche visant à assurer la sécurité de l'utilisation, du stockage et de l'élimination des produits chimiques. Les mesures de sécurité sont obligatoirement liées au type de danger en cause: les liquides inflammables par exemple devraient être stockés à l'écart de sources d'inflammation. En faisant ressortir ce lien de la manière la plus claire possible, l'introduction de conseils de prudence dans le SGH permettra de renforcer la sécurité des procédures de manipulation. L'utilisation d'un langage clair et simple est nécessaire pour faciliter la compréhension des instructions et permettre leur traduction correcte dans les langues autres que l'anglais.

Le point de départ de la procédure d'attribution de conseils de prudence à un produit chimique est le classement de danger de celui-ci. Le système de classement de danger du SGH se fonde sur des propriétés intrinsèques du produit chimique (par. 1.3.2.2.1). Dans certains systèmes, cependant, un étiquetage peut ne pas être prescrit pour les dangers chroniques sur les étiquettes de produits de consommation si les informations disponibles indiquent que les risques correspondants peuvent être exclus dans les conditions de manipulation ou d'utilisation normales ou lors d'une utilisation incorrecte mais prévisible du produit (voir annexe 4). Si certaines indications du danger ne sont pas requises, les conseils de prudence correspondants ne sont pas non plus nécessaires (par. A4.1.1).

Les conseils de prudence figurant dans les tableaux ci-après traitent des mesures d'urgence et premiers secours d'ordre général. Pour certains produits chimiques particuliers, des dispositions supplémentaires concernant les premiers soins, les mesures de traitement ou les antidotes ou les agents de nettoyage spécifiques peuvent être nécessaires. Les centres antipoison et/ou médecins généralistes ou spécialistes devraient être consultés dans ces cas et leur avis pris en compte sur les étiquettes.

### **A3.3 Attribution des conseils de prudence aux substances**

La présente annexe contient des tableaux qui doivent servir de guide pour le choix de conseils de prudence appropriés. Ceux-ci incluent des éléments sur toutes les catégories de mises en garde. Tous les éléments particuliers se rapportant à une classe de danger particulière devraient être utilisés. Les éléments généraux ne se rapportant pas en particulier à une certaine classe ou catégorie devraient aussi être utilisés.

Lorsque cela est possible, il est conseillé de combiner plusieurs formules en une seule afin de gagner de la place sur l'étiquette et d'améliorer la lisibilité du texte. Une combinaison de mentions peut aussi être avantageuse pour différents types de dangers si les mesures de précaution à prendre sont semblables, exemple: «**Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues, et stocker dans un endroit frais et bien ventilé.**».

### **A3.4 Conseils de prudence généraux**

Des conseils de prudence généraux devraient être adoptés pour toutes les substances qui sont classées comme dangereuses pour la santé humaine ou l'environnement. À cette fin, les besoins et sources d'information de trois groupes d'utilisateurs ou d'acteurs concernés peuvent être pris en compte: grand public, utilisateur commercial, travailleur industriel.

L'observation présumée de l'information de mise en garde figurant sur l'étiquette, des règles de sécurité particulières et de la fiche de données de sécurité pour chaque produit avant l'utilisation s'inscrit dans le cadre des prescriptions d'étiquetage et des procédures d'hygiène et de sécurité du travail.

Par utilisation commerciale, on entend l'utilisation de produits chimiques par des entreprises privées. L'exploitation commerciale peut inclure une exploitation familiale, et il faut donc empêcher tout accès des enfants aux produits commerciaux.

Afin de pouvoir appliquer correctement les mesures de précaution concernant la prévention, l'intervention, le stockage et l'élimination, il est aussi nécessaire d'avoir à disposition immédiate des informations sur la composition des produits en cause, de manière que les informations figurant sur le récipient, l'étiquette et la fiche de données de sécurité puissent être prises en compte lors de la consultation éventuelle de spécialistes.

Les mesures de précaution générales ci-après, figurant sur l'étiquette SGH sont applicables dans les conditions indiquées ci-dessous:

Grand public	Étiquette SGH, informations supplémentaires sur l'étiquette	<b>Tenir hors de portée des enfants</b> <b>Lire l'étiquette avant utilisation</b> <b>En cas de consultation d'un médecin: garder à disposition le récipient ou l'étiquette</b>
Utilisateur commercial	Étiquette SGH, informations supplémentaires sur l'étiquette, fiche de données de sécurité	<b>Tenir hors de portée des enfants</b> <b>Lire les instructions, l'étiquette et la fiche de données de sécurité avant utilisation</b> <b>En cas de consultation d'un médecin: tenir à disposition l'emballage, l'étiquette ou la fiche de données de sécurité</b>
Travailleur industriel	Étiquette SGH, informations supplémentaires sur l'étiquette, fiche de données de sécurité, instructions sur le lieu de travail	<i>Néant</i>

### A3.5 Structure du tableau de mise en garde

L'usage d'un langage clair et simple est très important pour transmettre les informations concernant les mesures de précaution. Il n'est pas nécessaire cependant d'insister pour que les mots utilisés soient les mêmes dans toutes les situations.

Dans les tableaux, la partie essentielle des **conseils de prudence est en caractère gras**. Des dérogations par rapport aux dispositions d'étiquetage recommandées peuvent être admises si les autorités compétentes le décident. Dans les cas où des variations de l'énoncé sont prévues,

ce point est signalé par l'emploi de la barre oblique ou par la mention *tel (telle) que* ou l'emploi de *caractères italiques*.

La présence d'une barre oblique indique qu'il convient de faire un choix entre les mots ainsi séparés; par exemple la disposition: «... **conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale**» pourrait être reformulée «... **conformément à la réglementation à laquelle il doit être satisfait**». Dans ces cas, le fabricant ou le fournisseur peut choisir le texte applicable, ou les autorités compétentes peuvent prescrire la mention qui convient le mieux.

Lorsque les conditions indiquées en italique sont combinées avec la formule «*tel (telle) que*», elles indiquent le cas qui devrait être spécifiquement mentionné; par exemple: «**Tenir à l'écart des sources d'inflammation telles que chaleur/étincelles/flamme nue**» pourrait se lire dans un cas précis «**Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues**». D'autres sources d'inflammation peuvent aussi être mentionnées. Dans de tels cas, il convient de veiller à tenir compte de la forme et du type de la substance. Les instructions qui sont données devraient être adaptées aux conditions retenues, par exemple: propriétés physico-chimiques, type de préparation, ou applications spécifiques, qui peuvent donner naissance aux dangers considérés, comme l'inflammabilité.

Au cours de l'élaboration des tableaux, pour rationaliser l'utilisation des conseils de prudence, on est parti de certaines hypothèses.

Dans la majorité des cas, les mentions sont indépendantes entre elles, par exemple la mention relative aux dangers d'explosion ne modifie pas celle relative à certains dangers pour la santé et pour les produits qui sont classés sous ces deux classes, il devrait être formulé des conseils de prudence distincts pour les deux.

Lorsqu'une substance est classée sous un certain nombre de types différents de danger pour la santé, de manière générale, il convient de choisir l'ensemble de conseils de prudence le plus rigoureux. Ce principe s'applique surtout aux mesures préventives. En ce qui concerne les mentions relatives à l'«intervention», une action rapide peut être capitale. Par exemple, si un produit chimique est cancérigène et présente une toxicité aiguë, les mesures de premiers secours s'appliquant à la toxicité aiguë prendront priorité sur celles relatives aux effets à plus long terme. En outre, la prise en compte médicale des effets à retardement sur la santé peut être nécessaire en cas d'exposition accidentelle, même en l'absence de symptômes immédiats d'intoxication.

Afin de protéger également les personnes mal-lisantes, il pourrait être utile d'inclure à la fois des conseils de prudence sous forme de texte et sous forme de pictogramme pour transmettre l'information de plusieurs manières (par. 1.4.4.1 a)). Il est à noter cependant que l'effet de sécurité des pictogrammes est limité et que les exemples de l'annexe 3 n'incluent pas tous les aspects de sécurité à prendre en compte.

### **A3.6 Tableaux des conseils de prudence par classe/catégorie de danger**

### **A3.7 Pictogrammes de mise en garde (garder cette partie telle qu'elle existe actuellement.)**



**MATIÈRES ET OBJETS EXPLOSIBLES**  
(chap. 2.1)

**Symbole**  
Bombe explosant



<b>Catégorie de danger</b>	<b>Mot d'avertissement</b>	<b>Indication du danger</b>
Division 1.1	Danger	Explosif; danger d'explosion en masse
Division 1.2	Danger	Explosif; danger sérieux de projection
Division 1.3	Danger	Explosif; danger d'incendie, d'effet de souffle ou de projection

<b>Conseils de prudence</b>			
<b>Prévention</b>	<b>Intervention</b>	<b>Stockage</b>	<b>Élimination</b>
<p><b>Tenir à l'écart des sources d'ignition</b> <i>telles que chaleur/étincelles/flamme nue –</i> <b>Ne pas fumer</b></p> <p><b>Éviter toute manipulation brutale telle que</b> <b>abrasion/choc/frottement</b></p> <p><b>Porter un masque de protection du</b> <b>visage</b></p> <p>comme spécifié par le fabricant ou l'autorité compétente</p> <p><b>Maintenir humidifié avec...</b> ... matière appropriée spécifiée par le fabricant ou une autorité compétente – <i>si la substance à l'état sec présente un</i> <i>danger d'explosion accru.</i> <i>Exemple: nitrocelluloses</i></p> <p><b>Mise à la terre/liaison équipotentielle du</b> <b>récepteur et du matériel de réception</b> – <i>si une substance électrostatiquement</i> <i>sensible doit être rechargée</i></p>	<p><b>En cas d'incendie: évacuer la zone et</b> <b>combattre l'incendie à distance à</b> <b>cause du risque d'explosion</b></p>	<p><b>Stocker...</b> ... (conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale)</p>	<p><b>Éliminer la substance et son emballage</b> <b>dans ...</b> ... (lieu d'élimination conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/ internationale)</p>

**MATIÈRES ET OBJETS EXPLOSIBLES**  
 (chap. 2.1)

<b>Symbole</b> <i>Néant</i>
--------------------------------

**Catégorie de danger**  
 Division 1.4

**Mot d'avertissement**  
 Attention

**Indication du danger**  
 Danger d'incendie ou de projection

<b>Conseils de prudence</b>			
<b>Prévention</b>	<b>Intervention</b>	<b>Stockage</b>	<b>Élimination</b>
<b>Tenir à l'écart</b> <i>des sources d'ignition telles que chaleur/étincelles/flamme nue –</i> <b>Ne pas fumer</b> <b>Éviter</b> <i>toute manipulation brutale telle que abrasion/choc/frottement</i>	<b>En cas d'incendie majeur et s'il s'agit de grandes quantités: évacuer la zone et combattre l'incendie à distance à cause du risque d'explosion</b>	<b>Stocker...</b> ... (conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale)	<b>Éliminer la substance et son emballage dans ...</b> ... (lieu d'élimination conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale)

**MATIÈRES ET OBJETS EXPLOSIBLES**  
(chap. 2.1)

<b>Symbole</b> <i>Néant</i>
--------------------------------

**Catégorie de danger**  
Division 1.5

**Mot d'avertissement**  
Danger

**Indication du danger**  
Peut exploser en cas d'incendie

<b>Conseils de prudence</b>			
<b>Prévention</b>	<b>Intervention</b>	<b>Stockage</b>	<b>Élimination</b>
<b>Tenir à l'écart</b> <i>des sources d'ignition telles que chaleur/étincelles/flamme nue – Ne pas fumer</i>	<b>En cas d'incendie majeur et s'il s'agit de grandes quantités: évacuer la zone et combattre l'incendie à distance à cause du risque d'explosion</b>	<b>Stocker ...</b> ... (conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale)	<b>Éliminer la substance et son emballage dans ...</b> ... (lieu d'élimination conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale)

**GAZ INFLAMMABLES**  
 (chap. 2.2)

**Symbole**  
 Flamme



**Catégorie de danger**  
 1

**Mot d'avertissement**  
 Danger

**Indication du danger**  
 Gaz extrêmement inflammable

Conseils de prudence			
Prévention	Intervention	Stockage	Élimination
<p><b>Tenir à l'écart</b> <i>des sources d'ignition telles que chaleur/étincelles/flamme nue – Ne pas fumer</i></p> <p><b>* Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/... antidéflagrant</b>                      ... autre matériel spécifié par le fabricant ou l'autorité compétente</p> <p><b>* Prendre des mesures pour prévenir les décharges d'électricité statique</b></p>	<p><b>Combustion du gaz s'échappant par une fuite:</b>  <b>Ne pas éteindre si la fuite ne peut pas être arrêtée sans risque</b>  <b>Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger</b></p>	<p><b>Stocker dans un endroit bien ventilé</b></p>	

\* En cas d'usage industriel

**GAZ INFLAMMABLES**  
(chap. 2.2)

<b>Symbole</b> <i>Néant</i>
--------------------------------

<b>Catégorie de danger</b> 2	<b>Mot d'avertissement</b> Danger	<b>Indication du danger</b> Gaz extrêmement inflammable
---------------------------------	--------------------------------------	------------------------------------------------------------

Conseils de prudence			
Prévention	Intervention	Stockage	Élimination
<b>Tenir à l'écart</b> <i>des sources d'ignition telles que chaleur/étincelles/flamme nue – Ne pas fumer</i>	<b>Combustion du gaz s'échappant par une fuite:</b> <b>Ne pas éteindre si la fuite ne peut pas être arrêtée sans risque</b> <b>Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger</b>	<b>Stocker dans un endroit bien ventilé</b>	

**AÉROSOLS INFLAMMABLES**  
 (chap. 2.3)

**Symbole**  
 Flamme



Catégorie de danger	Mot d'avertissement	Indication du danger
1	Danger	Aérosol extrêmement inflammable
2	Attention	Aérosol inflammable

Conseils de prudence			
Prévention	Intervention	Stockage	Élimination
<p><b>Réceptacle sous pression: ne pas perforer ni brûler, même après usage</b></p> <p><b>Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur un matériau incandescent</b></p> <p><i>Tenir à l'écart des sources d'ignition telles que chaleur/étincelles/flamme nue –</i></p> <p><b>Ne pas fumer</b></p>		<p><b>Protéger du rayonnement solaire et ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F</b></p>	<p><b>Éliminer la substance et son réceptacle dans ...</b></p> <p>... (lieu d'élimination conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale)</p>

**GAZ COMBURANTS**  
(chap. 2.4)

**Symbole**  
Flamme sur un cercle

**Catégorie de danger**  
1

**Mot d'avertissement**  
Danger

**Indication du danger**  
Peut causer ou aggraver un incendie; comburant



<b>Conseils de prudence</b>			
<b>Prévention</b>	<b>Intervention</b>	<b>Stockage</b>	<b>Élimination</b>
<b>Tenir à l'écart des matières combustibles</b> <b>* Ne pas graisser ni huiler les soupapes de réduction</b>	<b>En cas d'incendie, obturer la fuite si cela peut se faire sans danger</b>	<b>Stocker dans un endroit bien ventilé</b>	

\* En cas d'usage industriel

**GAZ SOUS PRESSION**  
 (chap. 2.5)

**Symbole**  
 Bouteille à gaz

<b>Catégorie de danger</b>	<b>Mot d'avertissement</b>	<b>Indication du danger</b>
Gaz comprimé	Attention	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur
Gaz liquéfié	Attention	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur
Gaz dissous	Attention	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur



<b>Conseils de prudence</b>			
<b>Prévention</b>	<b>Intervention</b>	<b>Stockage</b>	<b>Élimination</b>
		<b>Protéger du rayonnement solaire et stocker dans un endroit bien ventilé</b>	



**GAZ SOUS PRESSION**  
(chap. 2.5)

**Symbole**  
Bouteille à gaz

**Catégorie de danger**  
Gaz liquide réfrigéré

**Mot d'avertissement**  
Attention

**Indication du danger**  
Contient un gaz réfrigéré; risque de brûlures ou  
des blessures cryogéniques



<b>Conseils de prudence</b>			
<b>Prévention</b>	<b>Intervention</b>	<b>Stockage</b>	<b>Élimination</b>
<b>Porter des gants isolants contre le froid/un masque/des lunettes de protection des yeux lors de la manipulation d'équipements sous pression</b>	<b>EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS: rincer immédiatement et abondamment les vêtements et la peau contaminés avant d'enlever les vêtements.</b> <b>Dégeler les parties gelées avec de l'eau tiède.</b> <b>Ne pas frotter les zones touchées.</b> <b>Consulter immédiatement un médecin</b>	<b>Protéger du rayonnement solaire et stocker dans un endroit bien ventilé</b>	

**LIQUIDES INFLAMMABLES**  
 (chap. 2.6)

<b>Symbole</b> Flamme
--------------------------

<b>Catégorie de danger</b> 1 2 3	<b>Mot d'avertissement</b> Danger Danger Attention	<b>Indication du danger</b> Liquide et vapeur extrêmement inflammables Liquide et vapeur très inflammables Liquide et vapeur inflammables
-------------------------------------------	-------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------



Conseils de prudence			
Prévention	Intervention	Stockage	Élimination
<p><b>Maintenir le récipient fermé de manière étanche</b>  <b>Tenir à l'écart des sources d'ignition telles que chaleur/étincelles/flamme nue – Ne pas fumer</b>  <b>Porter des gants de protection et un masque de protection des yeux/du visage</b> comme spécifié par le fabricant ou l'autorité compétente  <b>Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception</b> – <i>si une substance électrostatiquement sensible doit être rechargée</i>                      – <i>si le produit a une volatilité telle qu'il puisse se former des atmosphères dangereuses:</i>                      * <b>Utiliser un matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/... antidéflagrant.</b>                      ... autres équipements spécifiés par le fabricant                      * <b>Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques</b>                      * <b>Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles</b></p>	<p><b>En cas d'incendie, utiliser ... pour l'extinction</b>                      ... agents appropriés spécifiés par le fabricant ou l'autorité compétente                      – <i>si la présence d'eau aggrave le risque</i></p>	<p><b>Stocker dans un endroit frais/bien ventilé</b></p>	<p><b>Éliminer la substance et son récipient dans ...</b>                      ... (lieu d'élimination conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale)</p>

\* En cas d'usage industriel

**LIQUIDES INFLAMMABLES**  
(chap. 2.6)

<b>Symbole</b> <i>Néant</i>
--------------------------------

**Catégorie de danger**  
4

**Mot d'avertissement**  
Attention

**Indication du danger**  
Liquide combustible

<b>Conseils de prudence</b>			
<b>Prévention</b>	<b>Intervention</b>	<b>Stockage</b>	<b>Élimination</b>
<p><b>Porter des gants de protection et un masque de protection des yeux/du visage</b> comme spécifié par le fabricant ou l'autorité compétente</p> <p><b>Tenir à l'écart de toute flamme ou surface chaude</b></p>	<p><b>En cas d'incendie, utiliser ... pour l'extinction</b> ... agents appropriés spécifiés par le fabricant ou l'autorité compétente – <i>si la présence d'eau aggrave le risque</i></p>		<p><b>Éliminer la substance et son récipient dans ...</b> ... (lieu d'élimination conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale)</p>

**MATIÈRES SOLIDES INFLAMMABLES**  
 (chap. 2.7)

**Symbole**  
 Flamme



Catégorie de danger	Mot d'avertissement	Indication du danger
1	Danger	Matières solides inflammables
2	Danger	Matières solides inflammables

Conseils de prudence			
Prévention	Intervention	Stockage	Élimination
<p><b>Porter des gants de protection et un masque de protection des yeux/du visage</b> comme spécifié par le fabricant ou l'autorité compétente</p> <p><b>Tenir à l'écart</b> <i>des sources d'ignition telles que chaleur/étincelles/flamme nue –</i></p> <p><b>Ne pas fumer</b></p> <p><b>* Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/... antidéflagrant</b> ... autre matériel spécifié par le fabricant ou l'autorité compétente  <i>– s'il peut y avoir formation de nuages de poussières</i></p> <p><b>Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel récepteur</b>  <i>– si une substance électrostatiquement sensible doit être rechargée</i></p>	<p><b>En cas d'incendie, utiliser ... pour l'extinction</b>                      ... agents appropriés spécifiés par le fabricant ou l'autorité compétente  <i>– si la présence d'eau aggrave le risque</i></p>		

\* En cas d'usage industriel

**PRODUITS CHIMIQUES AUTORÉACTIFS  
(chap. 2.8)**

<b>Symbole</b> Bombe explosant
-----------------------------------

**Catégorie de danger**  
Type A

**Mot d'avertissement**  
Danger

**Indication du danger**  
Peut exploser en cas d'échauffement



Conseils de prudence			
Prévention	Intervention	Stockage	Élimination
<p><b>Porter des gants de protection et un masque de protection des yeux/du visage</b> comme spécifié par le fabricant ou l'autorité compétente</p> <p><b>Tenir à l'écart des sources d'ignition telles que chaleur/étincelles/flamme nue – Ne pas fumer</b></p> <p><b>* Conserver uniquement dans le récipient d'origine</b></p>	<p><b>En cas d'incendie:</b> Évacuer la zone et combattre le feu à distance à cause du risque d'explosion</p> <p><b>En cas d'incendie, utiliser ... pour l'extinction</b> ... agents appropriés spécifiés par le fabricant ou l'autorité compétente – <i>si la présence d'eau aggrave le risque</i></p>	<p><b>Stocker dans un endroit frais/bien ventilé</b></p> <p><b>Stocker à une température ne dépassant pas ... °C/... °F</b> ... spécifiée par le fabricant ou l'autorité compétente</p> <p><b>Stocker à l'écart des autres matières</b></p>	<p><b>Éliminer la substance et son emballage dans ...</b> ... (lieu d'élimination conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale)</p>

\* En cas d'usage industriel ou par le grand public

**PRODUITS CHIMIQUES AUTORÉACTIFS**  
 (chap. 2.8)

**Symbole**  
 Bombe explosant et flamme



**Catégorie de danger**  
 Type B

**Mot d'avertissement**  
 Danger

**Indication du danger**  
 Peut s'enflammer ou exploser en cas d'échauffement

Conseils de prudence			
Prévention	Intervention	Stockage	Élimination
<p><b>Porter des gants de protection et un masque de protection des yeux/du visage</b>                      comme spécifié par le fabricant ou l'autorité compétente</p> <p><b>Tenir à l'écart des sources d'ignition telles que chaleur/étincelles/flamme nue – Ne pas fumer</b></p> <p><b>Tenir à l'écart de ...</b>                      ... matières incompatibles spécifiées par le fabricant ou l'autorité compétente</p> <p><b>* Conserver uniquement dans le récipient d'origine</b></p>	<p><b>En cas d'incendie: évacuer la zone et combattre le feu à distance à cause du risque d'explosion</b></p> <p><b>En cas d'incendie, utiliser ... pour l'extinction</b>                      ... agents appropriés spécifiés par le fabricant ou l'autorité compétente                      – <i>si la présence d'eau aggrave le risque</i></p>	<p><b>Stocker dans un endroit frais/bien ventilé</b></p> <p><b>Stocker à une température ne dépassant pas ... °C/... °F</b>                      ... spécifiée par le fabricant ou l'autorité compétente</p> <p><b>Stocker à l'écart des autres substances</b></p>	<p><b>Éliminer la substance et son emballage dans ...</b>                      ... (lieu d'élimination conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale)</p>

\* En cas d'usage industriel ou par le grand public

**PRODUITS CHIMIQUES AUTORÉACTIFS**  
(chap. 2.8)

**Symbole**  
Flamme



**Catégorie de danger**

Type C  
Type D  
Type E  
Type F

**Mot d'avertissement**

Danger  
Danger  
Attention  
Attention

**Indication du danger**

Peut s'enflammer en cas d'échauffement  
Peut s'enflammer en cas d'échauffement  
Peut s'enflammer en cas d'échauffement  
Peut s'enflammer en cas d'échauffement

Conseils de prudence			
Prévention	Intervention	Stockage	Élimination
<p><b>Porter des gants de protection et un masque de protection des yeux/du visage</b> comme spécifié par le fabricant ou l'autorité compétente <b>Tenir à l'écart des sources d'ignition telles que chaleur/étincelles/flamme nue – Ne pas fumer</b> <b>Tenir à l'écart de ...</b> ... matières incompatibles spécifiées par le fabricant ou l'autorité compétente <b>* Conserver uniquement dans le récipient d'origine</b></p>	<p><b>En cas d'incendie, utiliser ... pour l'extinction</b> ... agents appropriés spécifiés par le fabricant ou l'autorité compétente – <i>si la présence d'eau aggrave le risque</i></p>	<p><b>Stocker dans un endroit frais/bien ventilé</b> <b>Stocker à une température ne dépassant pas ... °C/... °F</b> ... spécifiée par le fabricant ou l'autorité compétente <b>Stocker à l'écart des autres matières</b></p>	<p><b>Éliminer la substance et son emballage dans ...</b> ... (lieu d'élimination conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale)</p>

\* En cas d'usage industriel

**LIQUIDES PYROPHORIQUES**  
 (chap. 2.9)

**Symbole**  
 Flamme

**Catégorie de danger**  
 1

**Mot d'avertissement**  
 Danger

**Indication du danger**  
 S'enflamme spontanément au contact de l'air



<b>Conseils de prudence</b>			
<b>Prévention</b>	<b>Intervention</b>	<b>Stockage</b>	<b>Élimination</b>
<p><b>Ne pas laisser au contact de l'air</b>  <b>Porter des gants de protection et un masque de protection des yeux/du visage</b>                      comme spécifié par le fabricant ou l'autorité compétente</p> <p><b>Tenir à l'écart des sources d'ignition telles que chaleur/étincelles/flamme nue –</b>  <b>Ne pas fumer</b></p>	<p><b>En cas d'incendie, utiliser ... pour l'extinction</b>                      ... agents appropriés spécifiés par le fabricant ou l'autorité compétente                      – <i>si la présence d'eau aggrave le risque</i></p> <p><b>En cas de contact avec la peau, rincer à l'eau fraîche/poser une compresse humide</b></p>	<p><b>Conserver sous ...</b>                      ... liquide ou gaz inerte approprié spécifié par le fabricant ou l'autorité compétente</p>	



**MATIÈRES SOLIDES PYROPHORIQUES**  
(chap. 2.10)

Symbole  
Flamme

Catégorie de danger  
1

Mot d'avertissement  
Danger

Indication du danger  
S'enflamme spontanément au contact de l'air



Conseils de prudence			
Prévention	Intervention	Stockage	Élimination
<p><b>Ne pas laisser au contact de l'air</b></p> <p><b>Porter des gants de protection et un masque de protection des yeux/du visage</b> comme spécifié par le fabricant ou l'autorité compétente</p> <p><b>Tenir à l'écart des sources d'ignition telles que chaleur/ étincelles/ flamme nue –</b></p> <p><b>Ne pas fumer</b></p>	<p><b>En cas d'incendie, utiliser ... pour l'extinction</b></p> <p>... agents appropriés spécifiés par le fabricant ou l'autorité compétente – <i>si la présence d'eau aggrave le risque</i></p> <p><b>Enlever avec précaution les particules déposées sur la peau et rincer à l'eau fraîche/poser une compresse humide</b></p>	<p><b>Stocker le contenu sous ...</b></p> <p>... liquide ou gaz inerte approprié spécifié par le fabricant ou l'autorité compétente</p>	

**PRODUITS CHIMIQUES AUTO-ÉCHAUFFANTS  
 (chap. 2.11)**

**Symbole**  
 Flamme



<b>Catégorie de danger</b>	<b>Mot d'avertissement</b>	<b>Indication du danger</b>
1	Danger	Matière auto-échauffante; peut s'enflammer
2	Attention	Matière auto-échauffante en grandes quantités; peut s'enflammer

<b>Conseils de prudence</b>			
<b>Prévention</b>	<b>Intervention</b>	<b>Stockage</b>	<b>Élimination</b>
<p><b>Tenir au frais et à l'abri du rayonnement solaire</b></p> <p><b>Porter des gants de protection et un masque de protection des yeux/du visage</b>                      comme spécifié par le fabricant ou l'autorité compétente</p>		<p><b>* Stocker à l'écart des autres substances</b></p> <p><b>Stocker les quantités en vrac de plus de ... kg/ ... lb à une température ne dépassant pas ... °C/... °F</b>                      ... spécifiée par le fabricant ou l'autorité compétente</p> <p><b>Maintenir un intervalle d'air entre piles/palettes</b></p>	

\* En cas d'usage industriel ou par le grand public

**PRODUITS CHIMIQUES QUI, AU CONTACT DE L'EAU, DÉGAGENT DES GAZ INFLAMMABLES**  
(chap. 2.12)

<b>Symbole</b> Flamme
--------------------------

Catégorie de danger	Mot d'avertissement	Indication du danger
1	Danger	Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables qui peuvent s'enflammer spontanément
2	Danger	Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables



Conseils de prudence			
Prévention	Intervention	Stockage	Élimination
<b>Éviter tout contact avec l'eau, à cause du risque de réaction violente et de coup de flamme</b> <b>Manipuler sous gaz inerte et protéger de l'humidité</b> <b>Porter des gants de protection et un masque de protection des yeux/du visage</b> comme spécifié par le fabricant ou l'autorité compétente	<b>En cas d'incendie, utiliser ... pour l'extinction</b> ... agents appropriés spécifiés par le fabricant ou l'autorité compétente <i>– si la présence d'eau aggrave le risque</i> <b>Enlever avec précaution les particules déposées sur la peau et rincer à l'eau fraîche/poser une compresse humide</b>	<b>Stocker dans un endroit sec et/ou dans un récipient fermé</b>	<b>Éliminer la substance et son emballage dans ...</b> ... (lieu d'élimination conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale)

**PRODUITS CHIMIQUES QUI, AU CONTACT DE L'EAU, DÉGAGENT DES GAZ INFLAMMABLES  
 (chap. 2.12)**

<b>Symbole</b> Flamme
--------------------------

**Catégorie de danger**  
3

**Mot d'avertissement**  
Attention

**Indication du danger**  
Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables



<b>Conseils de prudence</b>			
<b>Prévention</b>	<b>Intervention</b>	<b>Stockage</b>	<b>Élimination</b>
<p><b>Manipuler sous gaz inerte et protéger de l'humidité</b>  <b>Porter des gants de protection et un masque de protection des yeux/du visage</b>                      comme spécifié par le fabricant ou l'autorité compétente</p>	<p><b>En cas d'incendie, utiliser ... pour l'extinction</b>                      ... agents appropriés spécifiés par le fabricant ou l'autorité compétente                      – <i>si la présence d'eau aggrave le risque</i></p>	<p><b>Stocker dans un endroit sec et/ou dans un récipient fermé</b></p>	<p><b>Éliminer la substance et son emballage dans ...</b>                      ... (lieu d'élimination conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale)</p>

**MATIÈRES LIQUIDES COMBURANTES**  
(chap. 2.13)

**Symbole**  
Flamme sur un cercle



**Catégorie de danger**  
1

**Mot d'avertissement**  
Danger

**Indication du danger**  
Peut causer un incendie ou une explosion;  
comburant puissant

<b>Conseils de prudence</b>			
<b>Prévention</b>	<b>Intervention</b>	<b>Stockage</b>	<b>Élimination</b>
<p><b>Tenir à l'écart de la chaleur</b> <b>Éviter tout contact avec les vêtements ou les matières combustibles</b> <b>Porter des vêtements résistant au feu/à la flamme/ignifuges</b> <b>Porter des gants de protection et un masque de protection des yeux/du visage</b> comme spécifié par le fabricant ou l'autorité compétente <b>Éviter tout contact accidentel avec des matières combustibles/...</b> ... autres matières incompatibles spécifiées par le fabricant ou l'autorité compétente</p>	<p><b>En cas d'incendie important et s'il s'agit de grandes quantités: évacuer la zone et combattre le feu à distance à cause du risque d'explosion</b> <b>En cas d'incendie, utiliser ... pour l'extinction</b> ... agents appropriés spécifiés par le fabricant ou l'autorité compétente – <i>si la présence d'eau aggrave le risque</i> <b>EN CAS DE CONTACT AVEC LES VÊTEMENTS: rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau les vêtements contaminés et la peau avant d'enlever les vêtements</b></p>	<p><b>Stocker à l'écart des matières combustibles/...</b> ... autres matières incompatibles spécifiées par le fabricant ou l'autorité compétente</p>	<p><b>Éliminer la substance et son emballage dans ...</b> ... (lieu d'élimination conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale)</p>

**MATIÈRES LIQUIDES COMBURANTES**  
 (chap. 2.13)

**Symbole**  
 Flamme sur un cercle



Catégorie de danger	Mot d'avertissement	Indication du danger
2	Danger	Peut causer un incendie ou une explosion; comburant puissant
3	Attention	Peut causer un incendie ou une explosion; comburant puissant

Conseils de prudence			
Prévention	Intervention	Stockage	Élimination
<p><b>Tenir à l'écart de la chaleur</b></p> <p><b>Porter des gants de protection et un masque de protection des yeux/du visage</b> comme spécifié par le fabricant ou l'autorité compétente</p> <p><b>Éviter tout contact accidentel avec des matières combustibles/...</b> ... autres matières incompatibles spécifiées par le fabricant ou l'autorité compétente</p>	<p><b>En cas d'incendie, utiliser ... pour l'extinction</b> ... agents appropriés spécifiés par le fabricant ou l'autorité compétente – <i>si la présence d'eau aggrave le risque</i></p>	<p><b>Stocker à l'écart des matières combustibles/...</b> ... autres matières incompatibles spécifiées par le fabricant ou l'autorité compétente</p>	<p><b>Éliminer la substance et son emballage dans ...</b> ... (lieu d'élimination conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale)</p>

**MATIÈRES SOLIDES COMBURANTES**  
(chap. 2.14)

**Symbole**  
Flamme sur un cercle

**Catégorie de danger**  
1

**Mot d'avertissement**  
Danger

**Indication du danger**  
Peut causer un incendie ou une explosion;  
comburant puissant



<b>Conseils de prudence</b>			
<b>Prévention</b>	<b>Intervention</b>	<b>Stockage</b>	<b>Élimination</b>
<p><b>Tenir à l'écart de la chaleur</b> <b>Éviter tout contact avec les vêtements ou les matières combustibles</b> <b>Porter des vêtements résistant au feu/à la flamme/ignifuges</b> <b>Porter des gants de protection et un masque de protection des yeux/du visage</b> comme spécifié par le fabricant ou l'autorité compétente <b>Éviter tout contact accidentel avec des matières combustibles/...</b> ... autres matières incompatibles spécifiées par le fabricant ou l'autorité compétente</p>	<p><b>En cas d'incendie important et s'il s'agit de grandes quantités: évacuer la zone et combattre le feu à distance à cause du risque d'explosion</b> <b>En cas d'incendie, utiliser ... pour l'extinction</b> ... agents appropriés spécifiés par le fabricant ou l'autorité compétente – <i>si la présence d'eau aggrave le risque</i> <b>EN CAS DE CONTACT AVEC LES VÊTEMENTS: rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau les vêtements contaminés et la peau avant d'enlever les vêtements</b></p>	<p><b>Stocker à l'écart des matières combustibles/...</b> ... autres matières incompatibles spécifiées par le fabricant ou l'autorité compétente</p>	<p><b>Éliminer la substance et son emballage dans ...</b> ... (lieu d'élimination conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale)</p>

**MATIÈRES SOLIDES COMBURANTES**  
 (chap. 2.14)

**Symbole**  
 Flamme sur un cercle



Catégorie de danger	Mot d'avertissement	Indication du danger
2	Danger	Peut causer un incendie ou une explosion; comburant puissant
3	Attention	Peut causer un incendie ou une explosion; comburant puissant

Conseils de prudence			
Prévention	Intervention	Stockage	Élimination
<p><b>Tenir à l'écart de la chaleur</b></p> <p><b>Porter des gants de protection et un masque de protection des yeux/du visage</b> comme spécifié par le fabricant ou l'autorité compétente</p> <p><b>Éviter tout contact accidentel avec des matières combustibles/...</b> ... autres matières incompatibles spécifiées par le fabricant ou l'autorité compétente</p>	<p><b>En cas d'incendie, utiliser ... pour l'extinction</b> ... agents appropriés spécifiés par le fabricant ou l'autorité compétente – <i>si la présence d'eau aggrave le risque</i></p>	<p><b>Stocker à l'écart des matières combustibles/...</b> ... autres matières incompatibles spécifiées par le fabricant ou l'autorité compétente</p>	<p><b>Éliminer la substance et son emballage dans ...</b> ... (lieu d'élimination conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale)</p>



**PEROXYDES ORGANIQUES**  
(chap. 2.15)

<b>Symbole</b> Bombe explosant
-----------------------------------

**Catégorie de danger**  
Type A

**Mot d'avertissement**  
Danger

**Indication du danger**  
Peut exploser sous l'effet de la chaleur



Conseils de prudence			
Prévention	Intervention	Stockage	Élimination
<p><b>Tenir à l'écart des sources d'ignition telles que chaleur/ étincelles/ flamme nue – Ne pas fumer</b></p> <p><b>Tenir à l'écart de ...</b> ... matières incompatibles spécifiées par le fabricant ou l'autorité compétente</p> <p><b>Porter des gants de protection et un masque de protection des yeux/du visage</b> comme spécifié par le fabricant ou l'autorité compétente</p> <p><b>* Conserver uniquement dans le récipient d'origine</b></p>		<p><b>Stocker à l'écart des autres substances</b></p> <p><b>Stocker dans un endroit frais à une température ne dépassant pas ... °C/... °F</b> ... spécifiée par le fabricant ou l'autorité compétente</p> <p><b>Protéger du rayonnement solaire</b></p>	<p><b>Éliminer la substance et son emballage dans ...</b> ... (lieu d'élimination conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale)</p>

\* En cas d'usage industriel ou par le grand public

**PEROXYDES ORGANIQUES**  
 (chap. 2.15)

**Symbole**  
 Bombe explosant et  
 flamme sur un cercle



**Catégorie de danger**  
 Type B

**Mot d'avertissement**  
 Danger

**Indication du danger**  
 Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de  
 la chaleur

Conseils de prudence			
Prévention	Intervention	Stockage	Élimination
<p><b>Tenir à l'écart des sources d'ignition telles que chaleur/ étincelles/ flamme nue – Ne pas fumer</b></p> <p><b>Tenir à l'écart de ...</b>                      ... matières incompatibles spécifiées par le fabricant ou l'autorité compétente</p> <p><b>* Conserver uniquement dans le récipient d'origine</b></p> <p><b>Porter des gants de protection et un masque de protection des yeux/du visage</b>                      comme spécifié par le fabricant ou l'autorité compétente</p>		<p><b>Stocker à l'écart des autres substances</b></p> <p><b>Stocker dans un endroit frais à une température ne dépassant pas ... °C/... °F</b>                      ... spécifiée par le fabricant ou l'autorité compétente</p> <p><b>Protéger du rayonnement solaire</b></p>	<p><b>Éliminer la substance et son emballage dans ...</b>                      ... (lieu d'élimination conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale)</p>

\* En cas d'usage industriel ou par le grand public

**PEROXYDES ORGANIQUES**  
(chap. 2.15)

**Symbole**  
Flamme sur un cercle

**Catégorie de danger**

Type C  
Type D  
Type E  
Type F

**Mot d'avertissement**

Danger  
Danger  
Attention  
Attention

**Indication du danger**

Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur  
Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur  
Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur  
Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur



Conseils de prudence			
Prévention	Intervention	Stockage	Élimination
<p><b>Tenir à l'écart des sources d'ignition telles que chaleur/ étincelles/ flamme nue – Ne pas fumer</b></p> <p><b>Maintenir à l'écart de ...</b> ... matières incompatibles spécifiées par le fabricant ou l'autorité compétente</p> <p><b>* Conserver uniquement dans le récipient d'origine</b></p> <p><b>Porter des gants de protection et un masque de protection des yeux/du visage</b> comme spécifié par le fabricant ou l'autorité compétente</p>		<p><b>Stocker à l'écart des autres substances</b></p> <p><b>Stocker dans un endroit frais à une température ne dépassant pas ... °C/... °F</b> ... spécifiée par le fabricant ou l'autorité compétente</p> <p><b>Protéger du rayonnement solaire</b></p>	<p><b>Éliminer la substance et son emballage dans ...</b> ... (lieu d'élimination conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale)</p>

\* En cas d'usage industriel ou par le grand public

**MATIÈRES CORROSIVES POUR LES MÉTAUX**  
 (chap. 2.16)

**Symbole**  
 Corrosion



**Catégorie de danger**  
 1

**Mot d'avertissement**  
 Attention

**Indication du danger**  
 Peut être corrosif pour les métaux

<b>Conseils de prudence</b>			
<b>Prévention</b>	<b>Intervention</b>	<b>Stockage</b>	<b>Élimination</b>
* <b>Conserver uniquement dans le récipient d'origine</b>	<b>Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants</b>	<b>Stocker dans un récipient résistant à la corrosion/récipient en ... avec doublure intérieure résistant à la corrosion</b> ... autres matériaux compatibles spécifiés par le fabricant ou l'autorité compétente	

\* En cas d'usage industriel ou par le grand public

**TOXICITÉ AIGUË – VOIE ORALE**  
(chap. 3.1)

**Symbole**  
Tête de mort sur deux tibias

**Catégorie de danger**

1  
2

**Mot d'avertissement**

Danger  
Danger

**Indication du danger**

Mortel en cas d'ingestion  
Mortel en cas d'ingestion



Conseils de prudence			
Prévention	Intervention	Stockage	Élimination
<p><b>Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit</b></p> <p><b>Se laver les mains soigneusement après manipulation</b></p>	<p><b>EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin</b></p> <p><b>Rincer la bouche</b></p> <p><b>Administrer du charbon actif délayé avec de l'eau si cela est conseillé</b> – en cas d'ingestion d'une substance solide soluble à l'eau</p> <p><b>Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette)</b> ... référence renvoyant à l'instruction complémentaire de premiers secours – si l'administration immédiate d'un antidote est prescrite</p>	<p><b>* Garder sous clef</b></p>	<p><b>Éliminer la substance et son emballage dans ...</b> ... (lieu d'élimination conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale)</p>

\* En cas d'usage industriel ou par le grand public

**TOXICITÉ AIGUË – VOIE ORALE**  
 (chap. 3.1)

**Symbole**  
 Tête de mort sur deux tibias

**Catégorie de danger**  
 3

**Mot d'avertissement**  
 Danger

**Indication du danger**  
 Toxique en cas d'ingestion



<b>Conseils de prudence</b>			
<b>Prévention</b>	<b>Intervention</b>	<b>Stockage</b>	<b>Élimination</b>
<p><b>Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit</b>  <b>Se laver les mains soigneusement après manipulation</b></p>	<p><b>EN CAS D'INGESTION:</b>  <b>Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin</b>  <b>Rincer la bouche</b>  <b>Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette)</b>                      ... référence renvoyant à l'instruction complémentaire de premiers secours                      – <i>si des mesures spécifiques sont requises</i></p>	<p><b>* Garder sous clef</b></p>	<p><b>Éliminer la substance et son emballage dans ...</b>                      ... (lieu d'élimination conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale)</p>

\* En cas d'usage industriel ou par le grand public

**TOXICITÉ AIGUË – VOIE ORALE**  
**(chap. 3.1)**

**Symbole**  
Point d'exclamation

**Catégorie de danger**  
4

**Mot d'avertissement**  
Attention

**Indication du danger**  
Nocif en cas d'ingestion



<b>Conseils de prudence</b>			
<b>Prévention</b>	<b>Intervention</b>	<b>Stockage</b>	<b>Élimination</b>
<b>Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit</b> <b>Se laver les mains soigneusement après manipulation</b>	<b>EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise</b> <b>Rincer la bouche</b>		<b>Éliminer la substance et son emballage dans ...</b> ... (lieu d'élimination conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale)

**TOXICITÉ AIGUË – VOIE ORALE**  
**(chap. 3.1)**

<b>Symbole</b> <i>Néant</i>
--------------------------------

**Catégorie de danger**  
5

**Mot d'avertissement**  
Attention

**Indication du danger**  
Peut être nocif en cas d'ingestion

<b>Conseils de prudence</b>			
<b>Prévention</b>	<b>Intervention</b>	<b>Stockage</b>	<b>Élimination</b>
	<b>Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise</b>		



**TOXICITÉ AIGUË – PAR CONTACT CUTANÉ**  
(chap. 3.1)

**Symbole**  
Tête de mort sur deux tibias

**Catégorie de danger**  
1  
2

**Mot d'avertissement**  
Danger  
Danger

**Indication du danger**  
Mortel en cas de contact avec la peau  
Mortel en cas de contact avec la peau



<b>Conseils de prudence</b>			
<b>Prévention</b>	<b>Intervention</b>	<b>Stockage</b>	<b>Élimination</b>
<p><b>Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit</b></p> <p><b>Se laver les mains soigneusement après manipulation</b></p> <p><b>Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements</b></p> <p><b>Porter des gants/des vêtements de protection</b> comme spécifié par le fabricant ou l'autorité compétente</p>	<p><b>Enlever immédiatement les vêtements contaminés</b></p> <p><b>EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon</b></p> <p><b>Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin</b></p> <p><b>Mesures spécifiques (voir ... sur cette étiquette)</b> ... référence renvoyant aux instructions complémentaires de premiers secours – <i>si des mesures immédiates telles que l'emploi d'un produit de nettoyage spécial sont conseillées</i></p> <p><b>Laver/décontaminer les vêtements enlevés avant réutilisation</b></p>	<p><b>* Garder sous clef</b></p>	<p><b>Éliminer la substance et son emballage dans ...</b> ... (lieu d'élimination conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale)</p>

\* En cas d'usage industriel ou par le grand public

**TOXICITÉ AIGUË – PAR CONTACT CUTANÉ  
 (chap. 3.1)**

**Symbole**  
 Tête de mort sur deux tibias

**Catégorie de danger**  
 3

**Mot d'avertissement**  
 Danger

**Indication du danger**  
 Toxique par contact avec la peau



Conseils de prudence			
Prévention	Intervention	Stockage	Élimination
<p><b>Porter des gants/des vêtements de protection</b>                      comme spécifié par le fabricant ou l'autorité compétente</p>	<p><b>Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés</b>  <b>EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon</b>  <b>Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise</b>  <b>Mesures spécifiques (voir ... sur cette étiquette)</b>                      ... référence renvoyant aux instructions complémentaires de premiers secours  <i>– si des mesures telles que l'emploi d'un produit de nettoyage spécial sont recommandées</i>  <b>Laver/décontaminer les vêtements enlevés avant réutilisation</b></p>	<p><b>* Garder sous clef</b></p>	<p><b>Éliminer la substance et son emballage dans ...</b>                      ... (lieu d'élimination conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale)</p>

\* En cas d'usage industriel ou par le grand public

**TOXICITÉ AIGUË – PAR CONTACT CUTANÉ**  
(chap. 3.1)

<b>Symbole</b> Point d'exclamation
---------------------------------------

**Catégorie de danger**  
4

**Mot d'avertissement**  
Attention

**Indication du danger**  
Nocif par contact avec la peau



Conseils de prudence			
Prévention	Intervention	Stockage	Élimination
<b>Porter des gants/des vêtements de protection</b> comme spécifié par le fabricant ou l'autorité compétente	<b>EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon</b> <b>Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise</b> <b>Mesures spécifiques (voir ... sur cette étiquette)</b> ... référence renvoyant aux instructions complémentaires de premiers secours <i>– si des mesures telles que l'emploi d'un produit de nettoyage spécial sont conseillées</i> <b>Laver les vêtements contaminés avant réutilisation</b>		<b>Éliminer la substance et son emballage dans ...</b> ... (lieu d'élimination conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale)

**TOXICITÉ AIGUË – PAR CONTACT CUTANÉ**  
**(chap. 3.1)**

<b>Symbole</b> <i>Néant</i>
--------------------------------

**Catégorie de danger**  
5

**Mot d'avertissement**  
Attention

**Indication du danger**  
Peut être nocif par contact avec la peau

<b>Conseils de prudence</b>			
<b>Prévention</b>	<b>Intervention</b>	<b>Stockage</b>	<b>Élimination</b>
	<b>Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise</b>		

**TOXICITÉ AIGUË – PAR INHALATION**  
(chap. 3.1)

**Symbole**  
Tête de mort sur deux tibias

**Catégorie de danger**

1  
2

**Mot d'avertissement**

Danger  
Danger

**Indication du danger**

Mortel par inhalation  
Mortel par inhalation



Conseils de prudence			
Prévention	Intervention	Stockage	Élimination
<p><b>Ne pas respirer les poussières/ fumées/gaz/brouillard/vapeurs/ aérosols</b></p> <p><b>Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé</b></p> <p><b>Porter un masque de protection respiratoire</b> comme spécifié par le fabricant ou l'autorité compétente</p>	<p><b>EN CAS D'INHALATION:</b></p> <p><b>Transporter la victime en plein air et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer</b></p> <p><b>Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin</b></p> <p><b>Un traitement spécifique est urgent (voir ... sur cette étiquette)</b> ... référence renvoyant aux instructions complémentaires de premiers secours – <i>si l'administration immédiate d'un antidote est nécessaire</i></p>	<p><b>* Garder sous clef</b></p> <p><b>Conserver dans un récipient fermé de manière étanche placé dans un endroit bien ventilé</b> <i>– si le produit est assez volatil pour former des atmosphères dangereuses</i></p>	

\* En cas d'usage industriel ou par le grand public

**TOXICITÉ AIGUË – PAR INHALATION**  
 (chap. 3.1)

**Symbole**  
 Tête de mort sur deux tibias

**Catégorie de danger**  
 3

**Mot d'avertissement**  
 Danger

**Indication du danger**  
 Toxique par inhalation



Conseils de prudence			
Prévention	Intervention	Stockage	Élimination
<p>Utiliser seulement le produit en plein air ou dans un endroit bien ventilé</p> <p>Ne pas respirer les poussières/ fumées/gaz/brouillard/vapeurs/aérosols</p>	<p><b>EN CAS D'INHALATION:</b></p> <p>Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer</p> <p>Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin</p> <p>Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette)</p> <p>... référence renvoyant aux instructions complémentaires de premiers secours</p> <p>– si des mesures spécifiques immédiates sont nécessaires</p>	<p>* Garder sous clef</p> <p>Conserver dans un récipient fermé de manière étanche dans un endroit bien ventilé</p> <p>– si le produit a une volatilité telle qu'il puisse se former des atmosphères dangereuses</p>	

\* En cas d'usage industriel ou par le grand public

**TOXICITÉ AIGUË – PAR INHALATION**  
**(chap. 3.1)**

**Symbole**  
Point d'exclamation

**Catégorie de danger**  
4

**Mot d'avertissement**  
Attention

**Indication du danger**  
Nocif par inhalation



<b>Conseils de prudence</b>			
<b>Prévention</b>	<b>Intervention</b>	<b>Stockage</b>	<b>Élimination</b>
Utiliser seulement le produit en plein air ou dans un endroit bien ventilé Ne pas respirer les poussières/ fumées/gaz/brouillard/vapeurs/ aérosols	<b>EN CAS D'INHALATION:</b> Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise		

**TOXICITÉ AIGUË – PAR INHALATION**  
**(chap. 3.1)**

<b>Symbole</b> <i>Néant</i>
--------------------------------

**Catégorie de danger**  
5

**Mot d'avertissement**  
Attention

**Indication du danger**  
Peut être nocif par inhalation

<b>Conseils de prudence</b>			
<b>Prévention</b>	<b>Intervention</b>	<b>Stockage</b>	<b>Élimination</b>
	<b>EN CAS D'INHALATION:</b> Appeler un <b>CENTRE ANTIPOISON</b> ou un médecin en cas de malaise		



**CORROSION CUTANÉE /IRRITATION CUTANÉE**  
(chap. 3.2)

<b>Symbole</b> Corrosion
-----------------------------

**Catégorie de danger**  
1A à 1C

**Mot d'avertissement**  
Danger

**Indication du danger**  
Provoque de graves brûlures de la peau  
et lésions oculaires



Conseils de prudence			
Prévention	Intervention	Stockage	Élimination
<p><b>Porter des gants/vêtements de protection et un masque de protection des yeux/du visage</b> comme spécifié par le fabricant ou l'autorité compétente</p> <p><b>Se laver soigneusement après manipulation du produit</b></p> <p><b>Ne pas respirer les poussières ou brouillards</b> – <i>si des particules inhalables peuvent être émises au cours de l'utilisation</i></p>	<p><b>EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement tous les vêtements contaminés sous la douche et laver la peau abondamment à l'eau et au savon</b></p> <p><b>Laver les vêtements contaminés avant réutilisation</b></p> <p><b>EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer</b></p> <p><b>EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. Ne PAS faire vomir</b></p> <p><b>EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer</b></p> <p><b>Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin</b></p> <p><b>Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette)</b> ... référence renvoyant aux instructions complémentaires de premiers secours <i>peut inclure l'utilisation d'un produit de nettoyage spécifié par le fabricant ou l'autorité compétente</i></p>	<p><b>* Garder sous clef</b></p>	<p><b>Éliminer la substance et son emballage dans ...</b> ... (lieu d'élimination conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale)</p>

\* En cas d'usage industriel ou par le grand public

**CORROSION CUTANÉE /IRRITATION CUTANÉE**  
 (chap. 3.2)

**Symbole**  
 Point d'exclamation

**Catégorie de danger**  
 2

**Mot d'avertissement**  
 Attention

**Indication du danger**  
 Cause une irritation cutanée



Conseils de prudence			
Prévention	Intervention	Stockage	Élimination
<p><b>Porter des gants de protection</b> comme spécifié par le fabricant ou l'autorité compétente</p> <p><b>Se laver soigneusement après manipulation</b></p>	<p><b>EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon</b></p> <p><b>Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation</b></p> <p><b>En cas d'irritation cutanée, consulter un médecin</b></p> <p><b>Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette)</b>                      ... référence renvoyant aux instructions complémentaires de premiers secours  <i>peut inclure un produit de nettoyage spécifié par le fabricant ou l'autorité compétente</i></p>		

**CORROSION CUTANÉE /IRRITATION CUTANÉE**  
**(chap. 3.2)**

<b>Symbole</b> <i>Néant</i>
--------------------------------

**Catégorie de danger**  
3

**Mot d'avertissement**  
Attention

**Indication du danger**  
Cause une légère irritation cutanée

<b>Conseils de prudence</b>			
<b>Prévention</b>	<b>Intervention</b>	<b>Stockage</b>	<b>Élimination</b>
	<b>En cas d'irritation cutanée, consulter un médecin</b>		

**LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE  
 (chap. 3.3)**

**Symbole**  
 Corrosion

**Catégorie de danger**  
 1

**Mot d'avertissement**  
 Danger

**Indication du danger**  
 Provoque de graves lésions oculaires



<b>Conseils de prudence</b>			
<b>Prévention</b>	<b>Intervention</b>	<b>Stockage</b>	<b>Élimination</b>
<p><b>Porter un masque de protection des yeux/du visage</b>                      comme spécifié par le fabricant ou l'autorité compétente</p>	<p><b>EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer</b>   <b>Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin</b></p>		

**LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE  
(chap. 3.3)**

<b>Symbole</b> Point d'exclamation
---------------------------------------

**Catégorie de danger**  
2A

**Mot d'avertissement**  
Attention

**Indication du danger**  
Cause de graves irritations oculaires



Conseils de prudence			
Prévention	Intervention	Stockage	Élimination
<p><b>Porter un masque de protection des yeux/du visage</b> comme spécifié par le fabricant ou l'autorité compétente</p>	<p><b>EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer</b> <b>Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin</b></p>		

**LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE  
 (chap. 3.3)**

<b>Symbole</b> <i>Néant</i>
--------------------------------

**Catégorie de danger**  
 2B

**Mot d'avertissement**  
 Attention

**Indication du danger**  
 Cause une irritation oculaire

<b>Conseils de prudence</b>			
<b>Prévention</b>	<b>Intervention</b>	<b>Stockage</b>	<b>Élimination</b>
	<p><b>EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer</b></p> <p><b>Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin</b></p>		

**SENSIBILISATION RESPIRATOIRE  
(chap. 3.4)**

<p><b>Symbole</b> Danger pour la santé</p>
------------------------------------------------

**Catégorie de danger**  
1

**Mot d'avertissement**  
Danger

**Indication du danger**  
Peut causer des symptômes d'allergie ou d'asthme  
ou des difficultés respiratoires par inhalation



<b>Conseils de prudence</b>			
<b>Prévention</b>	<b>Intervention</b>	<b>Stockage</b>	<b>Élimination</b>
<p><b>Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillard/vapeurs/aérosols</b></p> <p><b>Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un masque de protection respiratoire</b> comme spécifié par le fabricant ou l'autorité compétente</p>	<p><b>EN CAS DE D'INHALATION:</b> S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer</p> <p><b>En cas de symptômes respiratoires, appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin</b></p>		<p><b>Éliminer la substance et son emballage dans ...</b> ... (lieu d'élimination conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale)</p>

**SENSIBILISATION CUTANÉE**  
 (chap. 3.4)

**Symbole**  
 Point d'exclamation



**Catégorie de danger**  
 1

**Mot d'avertissement**  
 Attention

**Indication du danger**  
 Peut causer une réaction allergique cutanée

<b>Conseils de prudence</b>			
<b>Prévention</b>	<b>Intervention</b>	<b>Stockage</b>	<b>Élimination</b>
<p><b>Porter des gants de protection</b> comme spécifié par le fabricant ou l'autorité compétente</p> <p><b>Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillard/vapeurs/aérosols</b></p> <p><b>* Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail</b></p>	<p><b>EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon</b></p> <p><b>En cas d'irritation de la peau, consulter un médecin</b></p> <p><b>Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette)</b>                      ... référence renvoyant aux instructions complémentaires de premiers secours  <i>peut inclure l'utilisation d'un produit de nettoyage spécifié par le fabricant ou l'autorité compétente</i></p> <p><b>Laver les vêtements contaminés avant réutilisation</b></p>		

\* En cas d'usage industriel ou par le grand public



**MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES**  
**(chap. 3.5)**

<b>Symbole</b> Danger pour la santé
----------------------------------------

**Catégorie de danger**

1  
2

**Mot d'avertissement**

Danger  
Attention

**Indication du danger**

Peut induire des anomalies génétiques <...>  
Suspecté d'induire des anomalies génétiques < >  
<...> (indiquer la voie d'exposition s'il est prouvé formellement qu'aucune autre voie d'exposition ne cause le même danger)



<b>Conseils de prudence</b>			
<b>Prévention</b>	<b>Intervention</b>	<b>Stockage</b>	<b>Élimination</b>
<b>Veiller à obtenir des instructions spéciales avant utilisation</b> <b>Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les instructions de sécurité</b> <b>Utiliser l'équipement de protection individuel requis</b>	<b>En cas d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin</b>	<b>* Garder sous clef</b>	<b>Éliminer la substance et son emballage dans ...</b> ... (lieu d'élimination conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale)

\* En cas d'usage industriel ou par le grand public

**CANCÉROGÉNITÉ**  
 (chap. 3.6)

**Symbole**  
 Danger pour la santé

Catégorie de danger	Mot d'avertissement	Indication du danger
1	Danger	Peut causer le cancer <...>
2	Attention	Suspecté de causer le cancer < > <...> (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne cause le même danger)



Conseils de prudence			
Prévention	Intervention	Stockage	Élimination
Veiller à obtenir des instructions spéciales avant usage Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les instructions de sécurité Utiliser l'équipement de protection individuel requis	En cas d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin	* Garder sous clef	Éliminer la substance et son emballage dans ... ... (lieu d'élimination conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale)

\* En cas d'usage industriel ou par le grand public

**TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION**  
(chap. 3.7)

<p><b>Symbole</b> Danger pour la santé</p>
------------------------------------------------

<b>Catégorie de danger</b>	<b>Mot d'avertissement</b>	<b>Indication du danger</b>
1	Danger	Peut nuire à la fécondité ou au fœtus <...> <<...>>
2	Attention	Suspecté de nuire à la fécondité ou au fœtus <...> <<...>> <...> (indiquer l'effet s'il est connu) <<...>> (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne cause le même danger)



Conseils de prudence			
Prévention	Intervention	Stockage	Élimination
<p><b>Veiller à obtenir des instructions spéciales avant utilisation</b> <b>Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les instructions de sécurité</b> <b>Utiliser l'équipement de protection individuel requis</b></p>	<p><b>En cas d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin</b></p>	<p><b>* Garder sous clef</b></p>	<p><b>Éliminer la substance et son emballage dans ...</b> ... (lieu d'élimination conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale)</p>

\* En cas d'usage industriel ou par le grand public

**TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION**  
**(chap. 3.7)**  
 (EFFETS SUR LA LACTATION OU PAR L'INTERMÉDIAIRE DE CELLE-CI)

<b>Symbole</b> <i>Néant</i>
--------------------------------

**Catégorie de danger**  
*(supplémentaire)*

**Mot d'avertissement**  
*Néant*

**Indication du danger**  
 Peut être nocif pour les enfants allaités au sein

<b>Conseils de prudence</b>			
<b>Prévention</b>	<b>Intervention</b>	<b>Stockage</b>	<b>Élimination</b>
<p><b>Veiller à obtenir les instructions spéciales avant utilisation</b>  <b>Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse/pendant l'allaitement</b>  <b>Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit</b>  <b>Se laver les mains soigneusement après manipulation</b>  <b>Ne pas respirer les vapeurs ou brouillards</b>  <i>– si des particules inhalables peuvent être libérées au cours de l'utilisation</i></p>	<p><b>En cas d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin</b></p>		

**TOXICITÉ SYSTÉMIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES (Exposition unique)  
(chap. 3.8)**

<b>Symbole</b> Danger pour la santé
----------------------------------------

<b>Catégorie de danger</b> 1	<b>Mot d'avertissement</b> Danger	<b>Indication du danger</b> Risque avéré d'effets graves pour <...> en cas de <<...>> <...> (citer tous les organes affectés ou utiliser une formule générale s'il n'y a pas de preuve définitive que d'autres organes ne sont pas touchés) <<...>> (préciser la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne cause le même danger)
---------------------------------	--------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------



<b>Conseils de prudence</b>			
<b>Prévention</b>	<b>Intervention</b>	<b>Stockage</b>	<b>Élimination</b>
<b>Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit</b> <b>Se laver soigneusement les mains après manipulation</b> <b>Ne pas respirer les poussières ou brouillards</b> – si des particules inhalables risquent d'être libérées pendant l'utilisation	<b>En cas d'exposition: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin</b> <b>Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette)</b> ... référence renvoyant aux instructions complémentaires de premiers secours – si des mesures immédiates sont requises	* <b>Garder sous clef</b>	<b>Éliminer la substance et son emballage dans ...</b> ... (lieu d'élimination conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale)

\* En cas d'usage industriel ou par le grand public

**TOXICITÉ SYSTÉMIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES (Exposition unique)  
 (chap. 3.8)**

**Symbole**  
 Danger pour la santé

**Catégorie de danger**  
 2

**Mot d'avertissement**  
 Attention

**Indication du danger**  
 Peut être nuisible pour <...> en cas de <<...>>  
 <...> (citer tous les organes affectés ou utiliser une  
 formule générale s'il n'y a pas de preuve concluante que  
 d'autres organes ne sont pas affectés)  
 <<...>> (préciser la voie d'exposition s'il est  
 formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition  
 ne cause le même danger)



Conseils de prudence			
Prévention	Intervention	Stockage	Élimination
<p><b>Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit</b>  <b>Se laver les mains soigneusement après manipulation</b>  <b>Ne pas respirer les poussières ou brouillards</b>  <i>– si des particules inhalables risquent d'être libérées pendant l'utilisation</i></p>	<p><b>Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas d'exposition ou d'un malaise</b></p>		<p><b>Éliminer la substance et son emballage dans ...</b>                      ... (lieu d'élimination conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale)</p>

**TOXICITÉ SYSTÉMIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES (Exposition unique)  
(chap. 3.8)**

<b>Symbole</b> Point d'exclamation
---------------------------------------

**Catégorie de danger**  
3

**Mot d'avertissement**  
Danger

**Indication du danger**  
Peut causer une irritation respiratoire  
Peut causer somnolence et vertige



Conseils de prudence			
Prévention	Intervention	Stockage	Élimination
Utiliser le produit seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé  Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols	Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise  EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer	* Garder sous clef Stocker le récipient fermé de manière étanche dans un endroit bien ventilé <i>– si le produit a une volatilité telle qu'il puisse se former des atmosphères dangereuses</i>	Éliminer la substance et son emballage dans ... ... (lieu d'élimination conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale)

\* En cas d'usage industriel ou par le grand public

**TOXICITÉ SYSTÉMIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES (Exposition répétée)  
 (chap. 3.9)**

**Symbole**  
 Danger pour la santé

**Catégorie de danger**  
 1

**Mot d'avertissement**  
 Danger

**Indication du danger**

Risque d'effets nocifs pour <...> par exposition prolongée ou répétée <<...>>

<...> (citer tous les organes affectés ou utiliser une formule générale s'il n'y a pas de preuve concluante que d'autres organes ne sont pas affectés)

<<...>> (préciser la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne cause le même danger)



Conseils de prudence			
Prévention	Intervention	Stockage	Élimination
<p><b>Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant ce produit</b></p> <p><b>Se laver soigneusement les mains après manipulation</b></p> <p><b>Ne pas respirer les poussières ou brouillards</b>                      – si des particules inhalables risquent d'être libérées pendant l'utilisation</p>	<p><b>Consulter un médecin en cas de malaise</b></p>		<p><b>Éliminer la substance et son emballage dans ...</b>                      ... (lieu d'élimination conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale)</p>



**TOXICITÉ SYSTÉMIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES (Exposition répétée)  
(chap. 3.9)**

<b>Symbole</b> Danger pour la santé
----------------------------------------

**Catégorie de danger**  
2

**Mot d'avertissement**  
Attention

**Indication du danger**  
 Peut causer des effets nuisibles à <...> par exposition prolongée ou répétée <<...>>  
 <...> (citer tous les organes affectés ou utiliser une formule générale s'il n'y a pas de preuve concluante que d'autres organes ne sont pas affectés)  
 <<...>> (préciser la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne cause le même danger)



Conseils de prudence			
Prévention	Intervention	Stockage	Élimination
<b>Ne pas respirer les poussières ou brouillards</b> – si des particules inhalables risquent d'être libérées pendant l'utilisation	<b>Consulter un médecin en cas de malaise</b>		<b>Éliminer la substance et son emballage dans ...</b> ... (lieu d'élimination conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale)

**MILIEU AQUATIQUE – TOXICITÉ AIGUË**  
 (chap. 3.10)

**Symbole**  
 Environnement

**Catégorie de danger**  
 1

**Mot d'avertissement**  
 Attention

**Indication du danger**  
 Très toxique pour les organismes aquatiques



<b>Conseils de prudence</b>			
<b>Prévention</b>	<b>Intervention</b>	<b>Stockage</b>	<b>Élimination</b>
<b>Éviter le rejet dans l'environnement</b> <i>– si cela ne correspond pas à l'usage prévu</i>	<b>Recueillir le produit répandu</b>		<b>Éliminer la substance et son emballage dans ...</b> ... (lieu d'élimination conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale)

**MILIEU AQUATIQUE – TOXICITÉ AIGUË**  
(chap. 3.10)

<b>Symbole</b> <i>Néant</i>
--------------------------------

<b>Catégorie de danger</b>	<b>Mot d'avertissement</b>	<b>Indication du danger</b>
2	<i>Néant</i>	Toxique pour les organismes aquatiques
3	<i>Néant</i>	Nuisible pour les organismes aquatiques

Conseils de prudence			
Prévention	Intervention	Stockage	Élimination
<b>Éviter les rejets dans l'environnement</b> <i>– si cela ne correspond pas à l'usage prévu</i>			<b>Éliminer la substance et son emballage dans ...</b> ... (lieu d'élimination conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale)

**MILIEU AQUATIQUE – TOXICITÉ CHRONIQUE**  
 (chap. 3.10)

**Symbole**  
 Environnement

**Catégorie de danger**

1  
 2

**Mot d'avertissement**

Attention  
 Néant

**Indication du danger**

Très toxique pour les organismes  
 aquatiques avec effets à long terme  
 Toxique pour les organismes aquatiques  
 avec effets à long terme



<b>Conseils de prudence</b>			
<b>Prévention</b>	<b>Intervention</b>	<b>Stockage</b>	<b>Élimination</b>
<p><b>Éviter les rejets dans l'environnement</b>                      – <i>si cela ne correspond pas à l'usage prévu</i></p>	<p><b>Recueillir le produit répandu</b></p>		<p><b>Éliminer la substance et son emballage dans ...</b>                      ... (lieu d'élimination conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale)</p>

**MILIEU AQUATIQUE – TOXICITÉ CHRONIQUE**  
(chap. 3.10)

<b>Symbole</b> <i>Néant</i>
--------------------------------

<b>Catégorie de danger</b>	<b>Mot d'avertissement</b>	<b>Indication du danger</b>
3	<i>Néant</i>	Nocif pour les organismes aquatiques avec effets à long terme
4	<i>Néant</i>	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques

Conseils de prudence			
Prévention	Intervention	Stockage	Élimination
<b>Éviter les rejets dans l'environnement</b> <i>– si cela ne correspond pas à l'usage prévu</i>			<b>Éliminer la substance et son emballage dans ...</b> ... (lieu d'élimination conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale)

**TOXICITÉ PAR ASPIRATION**  
 (chap. 3.11)

**Symbole**  
 Danger pour la santé

Catégorie de danger	Mot d'avertissement	Indication du danger
1	Danger	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
2	Attention	Peut être nocif en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires



Conseils de prudence			
Prévention	Intervention	Stockage	Élimination
	<b>EN CAS D'INGESTION:</b> Appeler immédiatement un <b>CENTRE ANTIPOISON ou un</b> <b>médecin</b> Ne PAS faire vomir	* Garder sous clef	<b>Éliminer la substance et son</b> <b>emballage dans ...</b> ... (lieu d'élimination conformément à la réglementation locale/régionale/ nationale/internationale)

\* En cas d'usage industriel ou par le grand public

-----